REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

	<u>Séance du 26 octobre 2021 à 18h30</u>
DCM20211026-6	L'an deux-mille-vingt et un du mois d'octobre le vingt-six le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.

NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 27 octobre 2021, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 18 octobre 2021 et que le nombre des membres en exercice est de 29.

Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents ()

Etaient excusés ayant donné procuration ()

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire.

Françoise PAICHEUR a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET: DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE AB 672

Monsieur le Maire expose qu'il convient de déclasser du domaine public dans le domaine privé communal la parcelle suivante :

• AB 672 de 96 m² située rue des Bessots : cession à Monsieur VALITON Daniel 10 rue des Bessots

La Commission Voirie, réunie le 06 octobre 2021, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à / par ...

> Accepte l'intégration de la parcelle citée ci-dessus dans le domaine privé communal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 26 octobre 2021

Le Maire, Daniel BUCHWALDER